

Conditions générales de vente Bio d Island

Article 1 Code de conduite

Le voyage est un produit de consommation qui peut être pernicieux surtout à l'encontre de l'environnement. Ainsi, afin de promouvoir le tourisme responsable à Madagascar, nos clients s'engagent à :

- Respecter la nature
 - Ne pas laisser de déchet sur son passage
 - Ne pas fumer dans certains parcs et réserves
 - Ne rien prélever dans la nature
 - Ne pas se déplacer hors des chemins tracés dans les parcs et réserves
 - Ne pas perturber les animaux

- Respecter la culture

Selon l'article 4 du code mondial de l'éthique du tourisme, « ... Les politiques et activités touristiques sont menées dans le respect du patrimoine artistique, archéologique et culturel, qu'elles doivent protéger et transmettre aux générations futures ... », de ce fait, il faut respecter les rites, les « fady » ou tabous, les lieux sacrés, ...

- Suivre les consignes du chauffeur-accompagnateur et guide dans les parcs

Votre accompagnateur et les guides touristiques dans les parcs ou réserves vous donneront des instructions et conseils durant le voyage pour votre sécurité, mais aussi pour ne pas enfreindre les règles dans certains endroits, ou encore afin que vous puissiez profiter au maximum de la visite.

Article 2 Assurance voyage

Les forfaits que nous proposons n'incluent pas d'assurance voyage. Nous vous recommandons vivement d'y souscrire pour votre sécurité.

Article 3 Réservation

Vous devrez accompagner votre réservation d'un acompte de 30% du montant total du voyage et si vous voulez que nous réservions vos vols intérieurs, la totalité de ces derniers doivent également être payée au même moment. Les frais des vols domestiques ne sont pas remboursables en cas d'annulation de voyage.

A 30 Jours avant de votre arrivée, le solde doit être réglé.

Le paiement se fera par virement bancaire (frais de virement à la charge du client).

Après le paiement, une facture tamponnée et signée vous sera parvenue.

Article 4 Annulation du voyage de la part du client

En cas d'annulation, il sera retenu pour :

+ de 90 jours avant la date de départ, 5% du prix total du voyage

90 à 61 jours avant la date de départ, 15% du prix total du voyage

60 à 31 jours avant la date de départ, 30% du prix total du voyage

30 à 22 jours avant la date de départ, 50% du prix total du voyage

21 à 15 jours avant la date de départ, 75% du prix total du voyage

Moins de 15 jours avant le départ, la totalité du prix total du voyage

Article 5 Modification du voyage par le client

Pour toute modification de votre part, vous devrez vous acquitter des frais y afférents.

Article 6 Modification ou annulation du fait du Tour Opérateur

Bio D Island se réserve le droit de modifier un voyage en cas de force majeure (catastrophes naturelles, grèves, circonstances politiques, état des pistes jugé impraticable, ...). Si une telle situation se présente, nous allons vous suggérer des alternatives.

Au cas où nous serions contraints d'annuler votre voyage, nous rembourserons la totalité des sommes que vous avez versées.

Article 7 Documents de voyage

Vous devrez vous assurer d'être en possession de tous les documents obligatoires avant votre départ.

Article 8 : Responsabilités et engagements du Tour Opérateur

En tant qu'organisateur de voyage, nous sommes responsables de la bonne exécution des services mentionnés au contrat.

Nous fournirons toutes les informations nécessaires aux clients pour qu'ils puissent bien préparer leur voyage et afin que leur séjour à Madagascar se déroule dans les meilleures conditions.

Dans le cas où un voyageur rencontre une difficulté, peu importe sa nature et son ampleur, nous nous engageons à lui apporter notre assistance dans toute la mesure du possible.

Néanmoins, Bio D Island ne saurait être tenu pour responsable en cas de circonstances exceptionnelles, faute du client ou d'un tiers.

Le Tour Opérateur n'est pas responsable des conséquences fâcheuses provenant d'un cas de force majeure qui pourraient survenir durant le voyage.

Notre responsabilité ne saurait être engagée si vos vols nationaux ou internationaux sont en retard ou annulés. Le cas échéant, votre réclamation devra être envoyée à la compagnie aérienne concernée.

Article 9 Litige

A défaut d'une solution à l'amiable entre le Tour Opérateur Bio D Island et le client lors d'un éventuel litige dans le cadre de l'exécution du contrat de voyage, les deux parties soumettront le contentieux aux tribunaux compétents à Madagascar.

Article 10 Entrée en vigueur des présentes conditions

Après la signature de notre contrat de vente lors de votre réservation, les termes de ces conditions prennent effet.